



## Séparation patrimoine privé et professionnel

-----  
Par Etoile32

Bonjour,

J'ai cru comprendre que si un pdt de SAS ou dirigeant se SARL à commis une faute de gestion une participation sur son patrimoine personnel est exigée.

Mes questions sont les suivantes :

En tant que propriétaire d'un logement qui est ma résidence principale, ce dernier pourrait il être saisi ?

Existe t'il des clauses pour séparer les biens privés des biens professionnels afin d'être protégée en cas de faillite de la Sté et que l'on ne soit pas obligé de faire intervenir ses biens personnels.

Je suis futur présidente d'une SAS et en tant que franchisee

Merci de votre réponse

Bien cordialement